

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion restreinte du Mardi 25 août 2020
P.V. n° 2

Le Président de séance : M. André ABLARD
Le secrétaire de séance : M. André VITIELLO
Présent : M. Jean-Paul RUIZ

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- **LIGUE MEDITERRANEE des 20 et 25 août 2020** : Eclairage du stade Vallis Laeta de La Valette et correspondance avec la Mairie de Saint Zacharie : pris note.
- **F.C. BAGNOLAIS du 24 août 2020** concernant le stade de football : noté.

COURRIERS ENVOYES

- **MAIRIE de COGOLIN le 25 août 2020** : concernant le stade Galfard 1.
- **MAIRIE de La LONDE le 25 août 2020** : concernant le stade Vitria.
- **MAIRIE de HYERES les PALMIERS le 25 août 2020** : concernant le stade Dégioanni.
- **MAIRIE de REGUSSE le 25 août 2020** : concernant le stade municipal.
- **MAIRIE de PUGET sur ARGENS le 25 août 2020** : concernant la qualification du stade Robert Lassagne.

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 1^{er} septembre 2020

Le Président de séance : André ABLARD
Le Secrétaire de séance : André VITIELLO